

Lettre d'information n°2

Aidants familiaux

Octobre 2020

Actualités législatives	1
Lois organique et ordinaire relatives à la dette sociale et à l'autonomie.....	1
Projet de loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2021.....	1
Publication du décret d'indemnisation du congé proche aidant (AJPA).....	2
Publication des 1 ^{er} résultats de l'enquête « Impact du confinement : une charge supplémentaire pour les aidants » du CIAAF et de l'IRES	3
Prix et financements.....	5
Dans la presse, la recherche.....	5
Dans la presse.....	5
Sur les réseaux sociaux.....	5
Références et ressources	6
Publication du Baromètre Aidants 2020	6
Guide Salariés Aidants.....	6
Enquête de la Macif : Aidants le temps des solutions ?.....	6
1 ^{ère} Assises des Aidants	6
Enquête du collectif Je t'aide : Les aidant.e.s à l'épreuve du confinement.....	7
Baromètre Aider et Travailler.....	7
Proches aidants, le parcours du combattant	7

Actualités législatives

Lois organique et ordinaire relatives à la dette sociale et à l'autonomie.

Cette loi, dont le projet a été voté aux Conseil de la CNAM et de la CNAF en mai dernier, intègre deux mesures distinctes : d'une part le transfert de la dette, en grande partie liée au Covid-19 à la CADES, et d'autre part l'annonce d'un premier financement pour le renforcement de la prise en charge de la perte d'autonomie.

Si l'Unaf est favorable à la mise en place d'une politique de prévention, d'accompagnement et de financement des problèmes de la dépendance liée à l'âge, elle s'est opposée au projet de loi du fait du transfert à la CADES d'une dette de 136M€.

L'Assemblée Nationale a adopté le 15 juin ces deux projets de loi, qui actent notamment la création d'une cinquième branche au sein de la Sécurité sociale, visant la prise en charge de la perte d'autonomie. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2021, actuellement en discussion à l'Assemblée, intègre donc une annexe spécifique détaillant les dépenses destinées à la prise en charge de la perte d'autonomie.

Projet de loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2021.

Ce projet de loi acte notamment la création de la nouvelle branche relative au soutien à l'autonomie, ainsi qu'il prend des mesures concernant les services d'aide à domicile.

Concernant la création de la 5^{ème} branche relative au soutien à l'autonomie, l'Unaf réaffirme son soutien à la création de cette nouvelle branche. Pour l'Unaf, il est nécessaire que la mise en œuvre de cette nouvelle branche permette **d'initier une convergence et une coordination des politiques à destination des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap**. Par ailleurs, **l'Unaf demande d'intégrer la protection juridique des majeurs dans le périmètre de la 5^{ème} branche**, ce qui permettrait une meilleure structuration de cette politique publique et une reconnaissance du rôle des mandataires dans le maintien de l'autonomie et le respect des droits des personnes vulnérables.

L'Unaf regrette vivement que le PLFSS ne fasse pas une place plus importante aux aidants familiaux. Cela revient à ne pas reconnaître leur implication auprès des personnes en perte d'autonomie liée à l'âge, en situation de handicap ou malade ; implication d'autant plus forte pendant la période de confinement, puisque ce sont bien les aidants familiaux qui ont pallié la fermeture des établissements ou la réduction des services d'aide à domicile.

Enfin, l'Unaf s'inquiète fortement d'un possible transfert de ressources vers la branche Autonomie au dépend de la branche Famille. L'Unaf s'oppose avec force à cette logique

visant à ponctionner la branche Famille de potentiels excédents, basés sur des hypothèses optimistes de croissance économique. Un nouvel appauvrissement de la politique familiale empêcherait la réalisation du désir d'enfant et contribuerait à moyen terme à accélérer l'écart entre le nombre d'actifs et le nombre de personnes âgées, exacerbant alors la question du financement du maintien de l'autonomie.

Concernant les mesures pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), l'Unaf se félicite qu'une prime soit versée aux personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile, qui ont été fortement mobilisés pendant la crise sanitaire.

Néanmoins, dans le même temps, le PLFSS acte la suppression de la contribution de la CNSA pour 2020 visant à réformer le financement des SAAD. Pour l'Unaf, il n'est pas concevable de remplacer une revalorisation salariale d'un secteur d'ores-et-déjà fragilisé par une simple prime. **Une telle mesure reviendrait à confondre les besoins de revalorisation et d'attractivité d'un secteur en difficulté avant la crise, avec la reconnaissance de sa mobilisation pendant la crise sanitaire.** Ainsi, nous regrettons que les personnels des services d'aide à domicile ne bénéficient pas d'une revalorisation salariale. **Pour l'Unaf, cette non-revalorisation des intervenants à domicile est incompréhensible, alors même que leur intervention est essentielle dans la prise en charge des personnes fragiles à domicile.** Ceci peut exacerber un sentiment de dévalorisation de leur travail et créer insidieusement un déport de certains personnels intervenant aujourd'hui à domicile, vers les établissements sanitaires et médico-sociaux dont les personnels ont bénéficié de certaines revalorisations.

Par ailleurs, **L'Unaf regrette que l'engagement pris dans le cadre du Ségur de la Santé concernant l'augmentation des infirmières de nuit dans les Ehpad ne se concrétise pas par un budget dans le PLFSS 2021, alors que le besoin est aujourd'hui bien identifié et urgent.**



Pour lire la déclaration de l'Unaf dans les différentes caisses de Sécurité sociale cliquer [ici](#).

Publication du décret d'indemnisation du congé proche aidant (AJPA).

Ce décret permet l'indemnisation du congé proche aidant à compter du 1^{er} octobre 2020. Il avait été inscrit à la LFSS 2020 et avait été annoncé lors de la présentation de la stratégie de soutien et de mobilisation « Agir pour les aidants » en octobre 2019.

Cette indemnisation, qui s'adresse aux personnes bénéficiant d'un congé proche aidant, a une durée maximale de 66 jours sur l'ensemble de la carrière. Le nombre d'allocations journalières versées ne peut excéder 22 jours par mois. Cette indemnisation s'élève à 43,83€ par jour pour les personnes vivant en couple et à 52,08€ par jour pour une personne seule. Elle sera versée par la CAF ou la MSA, selon le régime d'appartenance de l'aidant. Cette indemnisation, tout comme le congé proche aidant, n'est pas dépendante de la personne aidée : aussi deux aidants peuvent bénéficier en même temps de l'allocation et du congé proche aidant pour l'aide qu'ils apportent à la même personne. Les indépendants peuvent également bénéficier de l'AJPA.

Afin de bénéficier de l'AJPA, les aidants doivent se rapprocher de leur CAF ou de leur MSA et remplir un [formulaire en ligne](#). Ils devront ensuite mensuellement indiquer le nombre de jours de congé pris, pour lesquels ils souhaitent être indemnisés.

Point de vigilance : il est conseillé aux aidants d'ouvrir le droit à l'AJPA dès la demande de congé proche aidant obtenue. En effet, une fois le droit ouvert, l'aidant aura le choix de consommer ou non ses jours d'indemnisation. En revanche, comme il n'y a pas de rétroactivité, si le droit est ouvert après le début du congé proche aidant, les jours de congé pris avant l'ouverture du droit ne seront pas indemnisés.

Publication des 1^{er} résultats de l'enquête « Impact du confinement : une charge supplémentaire pour les aidants » du CIAAF et de l'IREs



La crise sanitaire liée au Covid-19 et plus particulièrement la période de confinement, a entraîné la fermeture ou la réduction d'activité de nombreux accueils de jour et services d'aide à domicile. Ce sont alors massivement les aidants familiaux qui ont fourni l'aide nécessaire à leur proche, qui ont assuré la surveillance, la continuité des soins, ainsi qu'une qualité de vie décente. Durant le confinement, les associations

membres du CIAAF, dont l'Unaf, ont été sollicitées par ces aidants familiaux.

C'est pourquoi, le Collectif InterAssociatif des Aidants Familiaux (CIAAF), en collaboration avec l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES), a souhaité mesurer l'impact du confinement sur les aidants (modification du lieu de vie de la personne aidée, alourdissement de l'aide apportée...) et ainsi identifier leurs besoins, suite au déconfinement. Ensemble, ils ont réalisé une enquête en ligne, à laquelle 1032 aidants ont répondu à l'enquête, entre le 24 avril et le 25 mai.

Cette première partie de présentation des résultats, dédiée à la présentation des profils et de l'évolution des situations d'aide pendant le confinement, dresse d'ores-et-déjà **4 constats alarmants** :

- **1 - le confinement a fortement accru l'isolement des aidants** : 52 % des aidants se sont retrouvés seuls à accompagner leur proche pendant le confinement contre 33 % avant le confinement.
- **2 - cet isolement a été imposé aux aidants** : c'est le cas pour 79 % d'entre eux du fait notamment de la fermeture d'établissement ou encore du fait que des intervenants n'ont pas souhaité venir au domicile de la personne en perte d'autonomie ou en situation de handicap.
- **3 - Les aidants ont fait face à une intensification de l'aide apportée à leur proche** : augmentation de la surveillance et de la stimulation par des activités pour près de 80 % d'entre eux, du soutien moral (70 %), mais aussi, des soins de rééducation et des actes intimes pour plus de 50 %, qui peuvent être psychologiquement difficiles pour l'aidant comme pour la personne aidée.
- **4 - Certaines populations ont été encore plus touchées par le confinement, que ce soit du fait d'un accompagnement complexe ou d'un changement de situation** : les aidants qui se sont retrouvés à vivre à temps plein avec leur proche pendant le confinement, alors que ce n'était pas le cas auparavant (33,5 % des répondants), les aidants qui se sont retrouvés seuls à aider leur proche pendant le confinement, que ce soit nouveau ou non (51,7 %) et les aidants de personnes polyhandicapées (14,6 %).

La seconde partie des résultats, dédiée aux ressentis et aux besoins mentionnés par les aidants sera publiée en décembre 2020.



Pour consulter l'enquête cliquer [ici](#).

Prix et financements

Appel à Projets Fondation de France

La Fondation de France propose de soutenir des projets, notamment dans le domaine du soutien aux professionnels et aux aidants familiaux, ainsi que de renforcer les savoirs et les compétences. Concernant les aidants, il s'agit de soutenir des initiatives concernant :

- des séjours de répit ou de baluchonnage pour les aidants,
- des actions de formation concernant l'accompagnement des aidants dans l'utilisation de solutions numériques



Pour consulter l'appel à projet cliquer [ici](#).

Dans la presse, la recherche

Dans la presse

« Les aidants face au confinement », Le Courrier de l'Ouest, samedi 11 juillet 2020

« Un appel aux témoignages des aidants », Le Courrier de l'Ouest, samedi 11 juillet 2020

« Ces aidants familiaux accablés par le confinement », Ouest France, lundi 13 juillet 2020

Dossier l'Evènement sur « Grand-âge : accompagner autrement », Actualités sociales et hebdomadaires, n°3167, pp 6-13, 3 juillet 2020

Tribune « La représentation des personnes âgées : un enjeu majeur », Actualités sociales et hebdomadaires, n°3167, pp 32-33, 3 juillet 2020

Sur les réseaux sociaux

« Les proches aidants rémunérés », Parole de chercheur, porté par le CNAM, le Lise et le CNRS avec le soutien de la CNSA.



Vous pouvez voir la vidéo [ici](#).

Références et ressources

Publication du Baromètre Aidants 2020

La Fondation April, en collaboration avec l'institut de sondage BVA, a publié les résultats de son Baromètre des Aidants pour l'année 2020. Le baromètre analyse la perception des Français et des aidants quant à la situation de vie des aidants.



Pour lire l'étude complète cliquer [ici](#).

Pour voir les chiffres clefs de l'enquête cliquer [ici](#).

Guide Salariés Aidants

L'Agirc-Arrco a publié un guide pratique à destination des salariés aidants. Ce guide, d'une cinquantaine de pages, répertorie des solutions permettant de concilier sa vie professionnelle et son rôle d'aidant, sur des sujets tel que les aides à domicile, les aides financières, les congés, les lieux d'information et de soutien...



Pour télécharger le guide cliquer [ici](#).

Enquête de la Macif : Aidants le temps des solutions ?

La Macif a publié un état des lieux de la situation des aidants en France en 2020 avec la collaboration de l'Ipsos. Cette enquête présente notamment qui sont les aidants, montre l'impact du rôle d'aidant sur leur vie, analyse les principales difficultés rencontrées par les aidants, ainsi que les solutions qu'ils demandent.



Vous pouvez télécharger le rapport, l'infographie et l'étude complète en cliquant [ici](#).

1^{ère} Assises des Aidants

Lors de la journée nationale des aidants s'est tenue la 1^{ère} assise des Aidants, sur le thème « Autonomie : quelle politique pour les proches aidants ? ». Les interventions et tables rondes ont concerné les sujets suivants :

- « Faut-il créer de nouvelles solidarités ? »
- Présentation du baromètre Aidant de la Fondation April et de l'institut BVA
- « Quels services, quelles technologies pour concilier rôle d'aidant et vie professionnelle ? »
- « Quel statut et quels droits pour les aidants actifs ? »
- « Proche aidants : le long chemin du déni à la reconnaissance... »

- « Mieux accompagner les aidants : une priorité citoyenne »
- « Comment financer une vraie politique pour les aidants actifs ? ».



Vous pouvez ré-écouter les interventions de la journée sur le site de la radio Vivre FM ou en cliquant [ici](#).

Enquête du collectif Je t'aide : Les aidant.e.s à l'épreuve du confinement

Le collectif Je t'Aide publie une étude qualitative visant à faire émerger les aspects positifs et négatifs du confinement pour les aidants. 789 aidants ont ainsi témoigné sur différents aspects comme l'aide qu'ils ont apporté pendant le confinement, leurs inquiétudes sur la Covid-19, les difficultés rencontrées pendant le confinement, les relations avec la personne aidée ou encore les ressources extérieures qu'ils ont pu mobiliser et les effets de la crise.



Pour consulter les résultats de l'enquête cliquer [ici](#).

Baromètre Aider et Travailler

A l'initiative d'Interfacia et en partenariat avec Tilia, Responsage, Olystic et Le Lab RH, la 2^{ème} édition du baromètre pour les salariés aidants est parue le 28 septembre 2020. Ce baromètre montre notamment que plus de 8 salariés aidants sur 10 se disent impactés au quotidien dans leur travail.



Pour consulter les résultats de l'enquête cliquer [ici](#).

Proches aidants, le parcours du combattant

L'Unafam publie, à l'occasion de la journée nationale des aidants, son baromètre concernant les aidants de personnes souffrant de troubles psychiques. Sont abordés au sein de ce baromètre trois problématiques :

- la stigmatisation et la mécompréhension des maladies
- les conséquences concrètes pour l'entourage en termes de santé, d'emploi...
- la situation liée à la crise sanitaire



Pour consulter les résultats du baromètre cliquer [ici](#).